Prospective « Zéro émission nette (ZEN) 2050 » : imaginer et construire une France neutre en carbone

13 juin 2019

L'association française des entreprises pour l'environnement (EpE) a publié, en mai 2019, les résultats d'une prospective sur la neutralité carbone de la France métropolitaine en 2050, compatible avec la croissance économique. Menée par 27 entreprises membres, assistées par un consortium d'experts (Enerdata, Solagro, Carbone 4, Cired), et partagée avec différentes parties prenantes (ONG, scientifiques, organisations professionnelles, etc.), cette étude contribue, selon ses auteurs, à une « appropriation collective » du sujet.

Le rapport s'ouvre sur une analyse de l'évolution des modes de vie, avec la présentation de neuf portraits de ménages français en 2050, caractérisés par leurs besoins de consommation – et donc des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) – et leur motivation à évoluer vers un mode de vie moins carboné. Le document propose ensuite une analyse systémique puis multi-sectorielle des efforts de réduction des GES, afin d'atteindre un niveau d'émissions résiduelles de 100 MtC02eq/an en 2050, ces émissions étant compensées par un puits de carbone équivalent.

Émissions de GES en France (2015-2050, MtCO2eq), par secteurs

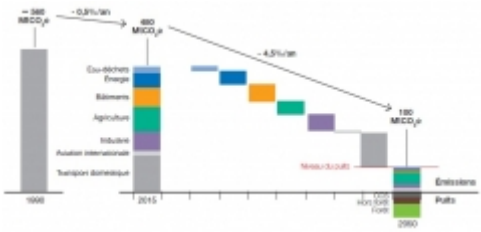

Source : EpE

Le secteur agriculture et alimentation devrait réduire de moitié ses émissions (42 MtC02eq/an en 2050 contre 92 aujourd'hui). La trajectoire proposée par les auteurs nécessite d'amplifier certaines tendances alimentaires : réduction du gaspillage et de la consommation de viande. Côté production, l'effort consisterait en la forte limitation des engrais azotés (- 80 % d'émissions de N2O), l'amélioration de l'efficacité énergétique et la méthanisation des effluents d'élevage (70 %), dans le cadre d'un modèle prônant la qualité alimentaire et combinant agro-écologie et agriculture de précision. Une extension modérée de la forêt, la limitation de l'artificialisation des terres et la séquestration du carbone dans les sols agricoles doubleraient la capacité actuelle de capture du carbone. Enfin, la biomasse agricole, forestière et issue des déchets remplacerait en partie les énergies fossiles (biogaz, agro-carburants, biométhane, bois-énergie), à hauteur de 336 TWh/an, face à une demande estimée à 944 TWh/an en 2050.

Le rapport souligne enfin le rôle structurant de la biomasse pour la transition climatique. Il préconise une gouvernance intersectorielle, encadrée localement et nationalement, pour gérer les concurrences entre les usages de la biomasse, le

marché ne pouvant faire seul cet arbitrage.

Claire Bernard-Mongin, Centre d’études et de prospective

Source : EpE